Fleury-les-Aubrais, le 10 janvier 2025

Georges Daumézon
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

Décision n°08-2025

PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT (CSE), DE SA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) ET DE SA COMMISSION LOCALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Directeur,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L1, L5, L211-1 et suivants, ses articles L251-1 et L251-11 à L251-13,
- Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6144-3, R6144-40 et suivants,
- Vu le Décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé,
- Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022,
- Vu le courrier du syndicat CGT de l'EPSM en date du 19 janvier 2023 portant désignation des représentants du personnel non médical *titulaires et suppléants* au sein de la F3SCT, avec voix délibérative,
- Vu le courriel de la section syndicale SUD-Santé Sociaux de l'EPSM en date du 8 février 2023 portant désignation des représentants du personnel non médical *titulaires et suppléants* au sein de la F3SCT, avec voix délibérative,
- Vu la séance du 14 avril 2023 du CSE portant :
  - élection du secrétaire titulaire et du secrétaire suppléant du CSE,
  - élection du représentant du CSE pour siéger avec voix consultative en Commission Médicale d'Établissement,
  - désignation des membres composant la Commission Locale de la Formation Professionnelle en qualité de représentants du personnel,
- Vu la décision n° 016-2023 du 30 mai 2023 portant délégation permanente de la présidence de la F3SCT de l'EPSM,
- Vu la séance du 14 juin 2023 de la F3SCT portant élection du secrétaire titulaire et du secrétaire suppléant,
- Vu la séance du 11 juillet 2023 de la Commission Médicale d'Etablissement portant élection :
  - d'un représentant de la CME au sein du CSE,
  - de représentants des médecins et pharmaciens au sein de la F3SCT (1 titulaire, 1 suppléant),
- Vu le recrutement du médecin du travail de l'EPSM en date du 6 novembre 2023,
- Vu le mandat à titre consultatif des représentants des médecins et pharmaciens siégeant au sein de la F3SCT, précisé par les articles 5 et 14 du décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 précité,
- Vu la démission de Madame DUFRESNE Sandrine, Responsable du Service Qualité, en date du 12 juin 2024, remplacée par Monsieur GRANDJEAN Julien, au 1er septembre 2024, Coordonnateur qualité-gestion des risques,
- Vu le départ en retraite de Madame SABATHÉ Danièle, Psychologue du personnel, le 1er juillet 2024, remplacée par Madame SOMMIER Béatrice, le 1er octobre 2024,
- Vu le courriel de la section syndicale CGT en date du 3 octobre 2024 portant modification de ses représentants du personnel non médical *suppléants* siégeant au sein de la F3SCT,
- Vu la nomination de Madame AUGER Sandrine en qualité faisant-fonction de Cadre supérieure de santé de chargée de la qualité et de la prise en charge médicamenteuse, le 1er décembre 2024,
- Vu l'organigramme de Direction applicable à compter du 1er janvier 2025,
- Vu le départ à la retraite de Monsieur GAILLARD Pascal, Directeur des soins coordonnateur général, en date du 1er janvier 2025, et son remplacement par Monsieur LASTENNET Philippe à compter du 1er janvier 2025,
- Vu le départ de M. BEC Benjamin, Responsable des travaux, le 1er janvier 2025, remplacé par Monsieur MESSIAS Mathieu, le 6 janvier 2025,
- Vu la nomination de Madame NIRAT Virginie, Infirmière au sein de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène à compter du 6 janvier 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : la composition du Comité Social d'Établissement est arrêtée comme suit :

PRÉSIDENT(E) :

Monsieur le Directeur ou son représentant, membre du corps des personnels de direction de l'établissement.

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF :

Madame POINCLOUX Céline et, en son absence, Madame OGEL Virginie, Attachées d'Administration Hospitalière à la Direction des Personnels et du Projet Social.

SECRÉTAIRE TITULAIRE DU CSE :

Monsieur LASNE Frédéric du syndicat CGT de l'EPSM, pour la durée de la mandature du CSE.

SECRÉTAIRE SUPPLÉANT DU CSE :

Madame GUILLET Sandrine du syndicat CGT de l'EPSM, pour la durée de la mandature du CSE.

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT SIÉGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Monsieur le Docteur BOUGUERRA Anis, Médecin praticien associé.

REPRÉSENTANTS DU **PERSONNEL NON MÉDICAL** SIÉGEANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE :

TITULAIRES

CGT

Madame GUILLET Sandrine	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Monsieur LASNE Frédéric	Adjoint administratif principal
Madame BERRUE Marie	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Madame JOSEPH Sandra	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Madame MOYON Angeline	Adjoint administratif
Monsieur MEGDOUD Karim	Aide-soignant classe normale
Madame PICHOFF Béatrice	ASH qualifié classe supérieure
Monsieur SELLIN Rémy	Aide médico-psychologique
Madame POISSON Viviane	ASH qualifié classe supérieure

SUD-Santé Sociaux

Madame GRAZIANI Sandrine	Aide médico-psychologique principale
Madame SAVARY Fatma-Zohra	Assistante médico-administratif classe exceptionnelle
Monsieur HOUSSIER Mickaël	Ouvrier principal 2ème classe

SUPPLÉANTS

Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

CGT

Monsieur BOURON Wilfrid	ASH qualifié classe supérieure
Monsieur LESAUVAGE Gérald	Ouvrier principal 2ème classe
Madame SIRE Christine	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Madame BERTUIT Sylvie	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Madame DELAMOTTE Noémie	Aide-soignante classe normale
Madame SAGOT Christelle	Infirmière D.E classe supérieure
Madame ROUSTAN Elodie	Infirmière en soins généraux - 1er grade
Monsieur AGUDO Frédéric	Ouvrier principal 2ème classe
Madame FERRANDIZ Peggy	Adjoint administratif

SUD-Santé Sociaux

Monsieur MASSICARD Christophe	Aide-soignant classe normale
Madame ALLANO Valérie	Infirmière en soins généraux - 1er grade
Madame MEDDAH Yamna	Aide-soignante classe normale

ARTICLE 2 : a été élue représentant du CSE pour siéger avec voix consultative en Commission Médicale d'Établissement :

- Madame GUILLET Sandrine du syndicat CGT de l'EPSM.

ARTICLE 3 : la composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) du Comité Social d'Établissement, est arrêtée comme suit :

PRÉSIDENT(E) :

Madame BIENVENU Christèle, Directrice-adjointe chargée des Personnels et du Projet Social, par délégation du Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BIENVENU Christèle, Madame BARBIER-SYRACUSE Virginie, Directrice-adjointe de la Logistique, des Achats et du Patrimoine, assure la présidence.

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF :

Madame OGEL Virginie et, en son absence, Madame POINCLOUX Céline, Attachées d'Administration Hospitalière à la Direction des Personnels et du Projet Social.

SECRÉTAIRE TITULAIRE DE LA F3SCT :

Madame MOYON Angéline du syndicat CGT de l'EPSM, pour la durée de la mandature du CSE.

SECRÉTAIRE SUPPLÉANT DE LA F3SCT :

Monsieur MEGDOUD Karim du syndicat CGT de l'EPSM, pour la durée de la mandature du CSE.

REPRÉSENTANTS DU **PERSONNEL NON MÉDICAL** SIÉGEANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE :

TITULAIRES

CGT

Madame BERRUE Marie	Infirmière D.E classe supérieure
Madame GUILLET Sandrine	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Monsieur LASNE Frédéric	Adjoint administratif principal
Monsieur LESAUVAGE Gérald	Ouvrier principal 2ème classe
Monsieur MEGDOUD Karim	Aide-soignant classe normale
Madame MOYON Angeline	Adjoint administratif
Madame POISSON Viviane	ASH qualifié classe supérieure
Monsieur SELLIN Rémy	Aide médico-psychologique
Madame SIRE Christine	Infirmière en soins généraux - 2ème grade

SUD-Santé Sociaux

Madame GRAZIANI Sandrine	Aide médico-psychologique principale
Madame SAVARY Fatma-Zohra	Assistante médico-administratif classe exceptionnelle
Monsieur HOUSSIER Mickaël	Ouvrier principal 2ème classe

SUPPLÉANTS

Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

CGT

Monsieur AGUDO Frédéric	Ouvrier principal 2ème classe
Madame BERTUIT Sylvie	Infirmière en soins généraux - 2ème grade
Madame LAURENT Maëlle	Infirmière en soins généraux - 1er grade
Madame DEDINGER-DUPONT Muriel	ASH qualifié classe supérieure
Madame DELAMOTTE Noémie	Aide-soignante classe normale
Madame FERRANDIZ Peggy	Adjoint administratif
Madame PICHOFF Béatrice	ASH qualifié classe supérieure
Madame ROUSTAN Elodie	Infirmière en soins généraux - 1er grade
Madame SAGOT Christelle	Infirmière D.E classe supérieure

SUD-Santé Sociaux

Monsieur MASSICARD Christophe	Aide-soignant classe normale
Madame ALLANO Valérie	Infirmière en soins généraux - 1er grade
Madame MEDDAH Yamna	Aide-soignante classe normale

REPRÉSENTANTS DES MÉDECINS ET PHARMACIENS SIÉGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Madame ADOUANE OUKID Malika, Médecin praticien associé, représentant *titulaire.*
Représentant *suppléant* : absence de candidat.

MÉDECIN DU TRAVAIL SIÉGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Madame le Docteur TOURNOIS Valérie

MEMBRES SIÉGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Madame SOMMIER Béatrice, Psychologue du Travail
Monsieur MESSIAS Mathieu, Responsable des Travaux
Monsieur BUISSON Julien, Responsable sécurité incendie ou Monsieur SILVESTRE Philippe, son adjoint
Madame CLISSON Nathalie ou Madame NIRAT Virginie, Représentantes de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH)
Madame AUGER Sandrine, Responsable Qualité et Gestion des Risques ou Monsieur GRANDJEAN Julien, Coordonnateur Qualité-Gestion des Risques

Madame ou Monsieur l'Inspecteur du travail, DREETS Centre-Val de Loire
Madame ou Monsieur le Chargé de la sécurité à la CARSAT, CRAM Centre-Val de Loire

---

ARTICLE 4 : La représentation du personnel non médical de l'EPSM au sein de la **Commission Locale de la Formation Professionnelle** de l'EPSM est arrêtée comme suit :

- 4 membres désignés par le syndicat CGT :

Madame JOSEPH Sandra	Infirmière en soins généraux – 2ème grade
Monsieur MEGDOUD Karim	Aide-soignant classe normale
Madame POISSON Viviane	ASH qualifiée classe supérieure
Madame GUILLET Sandrine	Infirmière en soins généraux – 2ème grade

- 2 membres désignés par le syndicat SUD-Santé Sociaux :

Madame SAVARY Fatma-Zohra	Assistante médico-administratif classe exceptionnelle
Madame GRAZIANI Sandrine	Aide-médico-psychologique principale

---

ARTICLE 5 : la décision n° 16/2024 est abrogée.

ARTICLE 6 : la présente décision prend effet à compter de ce jour.

EPSM G. DAUMEZON FLEURY les AUBRAIS

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSON

Destinataires :
A l'ensemble du Personnel
Syndicat CGT de l'EPSM
Section syndicale SUD-Santé Sociaux de l'EPSM